

Monsieur François HOLLANDE

Président de la République
PALAIS DE L'ELYSEE
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 04 février 2016

Monsieur le Président de la République,

Réseau des Entreprises sociales Apprenantes, et à ce titre représentant des acteurs embauchant, formant et accompagnant chaque année plus de **60 000 personnes** en recherche d'emploi, nous avons écouté avec beaucoup d'attention votre annonce concernant les mesures de lutte contre le chômage et de développement de la formation continue.

Acteurs importants des politiques de l'emploi en France, nos structures sont conventionnées **Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)** au titre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et accueillent des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée agréés par Pôle Emploi et rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Aujourd'hui, notre déception est à la hauteur des attentes liées à vos propositions.

Si le Plan engage de réels moyens pour favoriser la formation (et donc l'emploi) des personnes que nous accompagnons, force est de constater qu'il ne les prend pourtant pas en compte, au regard d'un positionnement administratif les excluant par principe du bénéfice de certaines politiques publiques.

Salariant ces personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion et se devant d'engager des moyens importants pour améliorer leur qualification professionnelle (objectif assigné contractuellement par l'Etat), nos structures ne peuvent en l'état faire bénéficier leurs salariés (positionnés administrativement en catégorie E) des dispositifs existants, au prétexte que ces derniers sont exclusivement réservés aux demandeurs d'emploi de catégorie A.

Vous avez décidé, au travers du Plan pour l'emploi présenté le 18 janvier dernier, de consacrer des moyens ambitieux à une politique de formation et de développement de compétences des personnes éloignées de l'emploi et nous vous en félicitons.

Pour autant, il serait paradoxalement dommageable d'en exclure l'accès à celles et ceux qui se trouvent déjà dans une dynamique positive (mais néanmoins précaire) d'insertion professionnelle.

Au nom de toutes ces structures, nous venons en conséquence vous solliciter afin que les salariés en Ateliers et Chantiers d'Insertion puissent être intégrés aux publics prioritaires de ce nouveau Plan et puissent également accéder à l'ensemble des dispositifs publics en faveur des demandeurs d'emplois.

Une telle décision politique permettrait d'accélérer l'accès à un emploi stable pour nos publics qui en sont depuis trop longtemps privés, favorisant par là-même l'atteinte des objectifs que vous vous êtes donnés.

Au-delà des acteurs (bénévoles et permanents) des 3 800 structures de l'IAE existantes en France, ce sont aujourd'hui 128 000 salariés en parcours dynamique d'insertion qui attendent, de votre décision, la possibilité d'aller jusqu'au bout de leur démarche.

Connaissant votre attachement de longue date à ces questions,

Et persuadés que vous saurez accorder à notre demande toute l'attention nécessaire, et en l'attente de vous lire,

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre profond respect.

Emmanuel STEPHANT
Président